

"CEE et COMECON: Valse-Hésitation" dans Vision (Juin 1978)

Légende: En juin 1978, le mensuel économique suisse Vision s'interroge sur l'éventuelle instauration d'échanges commerciaux entre les pays du bloc de l'Est et les États membres de la Communauté économique européenne (CEE). **Source:** Vision. Le magazine économique européen. dir. de publ. COVILLE, Christine; GORDEVITCH, Igor; HURET, Jean-Etienne; KOSSOW, Richard E.; Réd. Chef HEYMANN, Philippe. Juin 1978, n° 91. Genève: SEPEG. "CEE et COMECON: Valse-Hésitation", auteur:Laroussilhe, Olivier de , p. 27-28.

Copyright: (c) SEPEG

URL: http://www.cvce.eu/obj/cee_et_comecon_valse_hesitation_dans_vision_juin_1978-fr-d818f6f4-add0-4be4-8f6d-ad

1/4

b182bb9b132d.html

Date de dernière mise à jour: 03/07/2015

03/07/2015



CEE ET COMECON: VALSE-HÉSITATION

Bruxelles et l'URSS ont repris langue. Mais on ne fait encore que négocier sur... une éventuelle négociation commerciale entre les 2 groupes.

« Le seul fait de se rendre à Bruxelles (par exemple lors des négociations sur la pêche en 1977) est nouveau pour l'URSS, sinon pour les autres pays de l'Est », déclare John Maslen, Administrateur principal auprès de la Commission de Bruxelles, chargé de suivre le dossier des rapports avec le COMECON.

Depuis les premiers contacts entre le COMECON et la CEE en 1975 les choses ont plutôt traîné. De visites protocolaires en échanges de notes, on est passé de l'ignorance réciproque aux négociations sur les négociations, jusqu'à la visite de Wilhelm Haferkamp, vice-président de la Commission à Moscou en mai.

Mais les esprits évoluent aussi à Bruxelles. « Les jalons d'un accord sont posés », explique un haut fonctionnaire ; « et c'est aussi un progrès, car certains contestaient jusqu'ici la nécessité d'un accord avec le COMECON ».

Le temps est loin en effet où la CEE n'était pour l'URSS que « la main de l'OTAN en économie », et où, ignorant purement le traité de Rome, l'URSS demandait à bénéficier dans ses échanges avec les Six des conditions intracommunautaires... en vertu du principe de non-discrimination.

Les Soviétiques sont demandeurs. Après que Leonid Brejnev eût reconnu en 1972 la réalité de la CEE, les premiers contacts ont cependant révélé une totale divergence de vues sur le fond des choses. Les Soviétiques souhaitaient une négociation d'ensemble entre les deux organisations, COMECON et CEE, incluant des dispositions commerciales. La CEE voulait au contraire garder les mains libres dans ses relations commerciales avec les pays de l'Est.

- Premier écueil, politique : la CEE ne veut pas d'une reconnaissance réciproque des deux institutions comme le suggéraient les Russes. Bruxelles considère en effet que le COMECON n'est pas une organisation supranationale ayant des pouvoirs politiques, mais simplement un organe interétatique à fonction technique. Les actes du COMECON ne peuvent en effet être décidés qu'à l'unanimité et il n'a pas de pouvoir de négociation commerciale. La Communauté, elle a la charge de la politique commerciale des Neuf. En conséquence, la CEE n'aurait pas à reconnaître le COMECON, et la politique commerciale devrait être exclue des négociations, pour être traitée directement avec les pays concernés.

L'argument est autant politique que formel : les Soviétiques souhaitent une négociation de bloc à bloc qui renforcerait l'emprise du COMECON (donc la leur) sur la politique économique des pays de l'Est. La CEE, encouragée discrètement par certains Orientaux comme les Roumains où les Polonais, souhaite conserver ses liens avec les différents pays de l'Est et éviter de contribuer au renforcement du bloc oriental. Vieille contradiction entre deux conceptions de la détente : celle des Soviétiques pour laquelle la détente passe par le renforcement des blocs, et celle des Occidentaux (en particulier des Français) pour lesquels la vraie détente est une détente d'Etat à Etat, indépendamment des blocs.

- Second écueil, économique celui-ci ; les pays du COMECON souhaitent, dans le cadre de négociations commerciales, remettre sur la table des revendications auxquelles ils tiennent. Ils s'agit essentiellement des questions agricoles et de la clause de la nation la plus favorisée.

Dans le premier cas les pays de l'Est souhaitent la suppression des obstacles (contingents et prélèvements à l'entrée dans le Marché commun) posés par la réglementation communautaire à leurs exportations. Or les problèmes agricoles relèvent pour la CEE de la politique agricole commune, et ne sont pas négociables dans ce cadre général.

L'autre revendication, concernant la clause de la nation la plus favorisée, est liée pour la CEE à la concession d'avantages réciproques que les pays de l'Est ne sont pas en mesure d'accorder. Ceux-ci en effet n'assument pas les obligations du libre-échange, leurs propres marchés étant protégés par un commerce planifié et

2 / 4 03/07/2015



centralisé et par le jeu de monnaies inconvertibles.

Deux projets divergents. Ces deux écueils - renforcement du COMECON au détriment des pays de l'Est et revendications difficiles à satisfaire - sont au cœur du projet d'accord proposé en 1976 par le COMECON à la CEE : 14 articles jamais publiés officiellement, auxquels la Communauté a répondu par un projet beaucoup plus restrictif : il ne prévoit que l'établissement de « relations de travail » entre les deux organismes, échanges de statistiques et d'information économique, collaboration dans des domaines divers.

Ces relations inexistantes ou difficiles n'ont pas empêché un vif développement des échanges économiques et l'abaissement d'une bonne partie des obstacles commerciaux. Entre 1958 et 1974, les échanges de la CEE avec l'Est se sont accrus de 1317 %, ainsi que l'indique une étude de Branko Tomsa parue l'an dernier à Bruxelles. Au cours des années 1960, les pays membres de la CEE ont, dans le sillage de la détente politique, considérablement réduit les obstacles aux échanges avec l'Est. Seuls subsistent des restrictions sur des produits industriels dits sensibles, tels que les textiles, la chaussure, la porcelaine, et les produits agricoles couverts par la politique communautaire. Encore la réglementation a-t-elle pu être assouplie par des négociations particulières, donnant lieu à des accords « techniques » entre la CEE et certains pays de l'Est, ainsi avec la Pologne en 1970 sur les importations de dindes abattues, avec la Hongrie et la Roumanie sur les importations de vin, avec la Bulgarie en 1971 sur le fromage et le vin.

La multiplication de ces contacts entre les pays de l'Est et la Communauté a vite fait apparaître l'anachronisme de la position soviétique. Sans parler des complications pratiques que celle-ci entraîne. Lors des négociations sur les zones de pêche en Mer du Nord avec l'URSS, la Pologne et la RDA, il a fallu mettre en place un système sans précédent -, « et, nous l'espérons, sans suite », précise John Maslen. Pour répondre au désir des Russes de ne pas négocier avec la Commission elle-même - expression de la supranationalité, le Président du Conseil de Ministres - expression des Etats - dut venir présider de manière toute théorique la délégation de la Commission. Les Russes pouvaient ainsi prétendre s'adresser aux Etats membres et non à la CEE...

Des contacts soutenus. Visiblement on n'est pas trop pressé. Mais alors qui recherche quoi ? La Communauté n'a rien à demander en échange des concessions qu'elle pourrait faire, en dehors d'un accroissement de ses exportations à l'Est, improbable tant que dureront les déficits des pays de l'Est. L'URSS n'a plus à gagner en termes d'intérêt économique. Les exportations soviétiques portent surtout sur des matières premières non soumises à des restrictions. L'intérêt soviétique est plutôt politique.

Les pays de l'Est autres que l'URSS sont en revanche directement intéressés. 25 % de leurs exportations portent sur des produits agricoles qui se heurtent à la réglementation communautaire, et près de 50 % portent sur des produits industriels « sensibles ».

Le commerce Est-Ouest n'a pas non plus la même importance à Bruxelles où il représente 7 % du commerce extérieur de la Communauté, et pour le COMECON dont il représente 20 % des échanges. Ainsi 32 % des exportations roumaines étaient en 1976 dirigées vers la CEE, ainsi que 27 % des exportations hongroises, 25 % des polonaises, 20 % des tchécoslovaques. A l'Ouest, le pays le mieux placé, la RFA, ne dirige que 6 % de ses exportations vers le COMECON et la France 5 %.

En fait personne ne s'acharne pour aboutir, pas même les pays de l'Est qui s'accommoderaient fort bien d'un simple groupement à des fins de négociation, mais redoutent une politique commerciale unifiée du COMECON, dont la direction reviendrait nécessairement à l'URSS.

C'est pourquoi en allant à Moscou en mai, Wilhelm Haferkamp ne se rendait pas à des « négociations en vue d'un accord », comme prévu en septembre dernier, mais à de nouvelles « conversations exploratoires sur les modalités des négociations formelles »...

Mais peut-être n'est-ce là que l'amorce des vrais problèmes. Au cours d'un débat sur les relations CEE-COMECON le 30 mars dernier au Parlement Européen, les députés se sont montrés très préoccupés par des problèmes tels que l'endettement des pays du COMECON à 45,3 milliards de dollars, les exigences

3 / 4 03/07/2015



croissantes des pays de l'Est en matière de crédit et de compensation ou de troc, enfin le sens politique de cette coopération. Au point qu'un député socialiste déclarait à la tribune : « Il faudra bien un jour se résoudre à déterminer dans quelles conditions nous voulons faire des affaires avec l'Est, car nous arrivons à un stade où nous produisons en quelque sorte pour emporter des contrats, cela ne s'appelle plus dans ce cas faire des affaires. »

4/4

Olivier de Laroussilhe

Deux groupes de richesses inégales...

PNB 1976 par tête (\$) PNB 1976 en millions de \$ **Pays**

CEE

Danemark 7 450 37 770

Allemagne Fédérale 7 380 457 540

Belgique 6 780 66 660

France 6 550 346 730

Luxembourg 6 460 2 3 3 0 Pays-Bas 6 200 85 320

Grande-Bretagne 4 020 225 150

Italie 3 050 171 250 Irlande 2 560 8 090

Total CEE 1 400 840

...mais de poids comparables

COMECOM

Allemagne de l'Est 4 2 2 0 70 880 Tchécoslovaquie 3 840 57 250

Pologne 2 860 98 130

URSS 2 760 708 170

Bulgarie 2 3 1 0 20 270 Hongrie 2 280 24 140 Roumanie 1450 31 070

Total COMECON 1 009 910

Source : Banque Mondiale.

03/07/2015